

**Commune de  
Perthes-en-Gâtinais**



**Commune de PERTHES en GATINAIS**

**- 77930 -**



**Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un dispositif de vidéoprotection**

**Marché public  
Sans formalités préalables**

## Table des matières

CHAPITRE I – GÉNÉRALITÉS.....	3
ARTICLE. 1 – DISPOSITIONS GENERALES .....	3
ARTICLE. 2 - NATURE DE LA PRESTATION .....	3
CHAPITRE II – PRIX ET RÈGLEMENT DES COMPTES.....	4
ARTICLE. 1 – OFFRE .....	4
ARTICLE. 2 – PRIX .....	4
ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....	4
ARTICLE. 1 - DUREE .....	5
ARTICLE. 10 - RESILIATION DU MARCHE .....	5

## CHAPITRE I – GÉNÉRALITÉS

### ARTICLE. 1 – Dispositions générales

Le marché est passé en application de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique et conclu entre :

Le pouvoir adjudicateur : la commune de PERTHES, désignée par le terme « le maître d'ouvrage », représentée par son maire, M. Fabrice LARCHE :

Et le contractant unique et désigné par le terme « le titulaire » :

Société :

Nom du représentant :

Adresse :

Le titulaire s'engage à exécuter le présent marché aux conditions particulières ci-après :

### ARTICLE. 2 - Nature de la prestation

La prestation confiée au titulaire est une mission de maîtrise d'œuvre

#### **Classifications principales**

- Appareils d'enregistrement et de reproduction audio et vidéo (323300005)
- Système de surveillance vidéo (323235008)

#### **2.1. Maîtrise d'œuvre**

**La maîtrise d'œuvre est une mission de MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION URBAIN**

Ce marché vise à satisfaire les objectifs suivants :

- Fourniture et installation des 23 (vingt-trois) relais FH PAP
- Fourniture et installation des 3 (trois) « point à multipoint »
- Fourniture et installation des 12 (douze) caméras VPI
- Fourniture et installation des 12 (douze) caméras de contextes
- Fourniture et installation des 2 (deux) caméras multi capteurs
- Fourniture et installation des 26 (vingt-six) antennes nécessaires
- Fourniture et installation des 9 (neuf) batteries
- Fourniture et installation du serveur, des 2 (deux) moniteurs 55 pouces et du moniteur 24 pouces, du poste de relecture, du Switch CSU, de la baie CSU, de l'onduleur CSU
- La programmation du FH
- Proposer une solution de maintenance adaptée.

Période estimée de réalisation des travaux : 1 (un) mois.

Lieu(x) d'exécution : commune de Perthes en gâtinais

#### **2.2 Décomposition de la consultation**

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

## CHAPITRE II – PRIX ET RÈGLEMENT DES COMPTES

### ARTICLE. 1 – Offre

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en **EURO**

Désignation des matériels	Qt	Prix unit HT	Prix total HT
Fourniture et installation de relai FH PAP	23		
Fourniture et installation de point à multipoint	3		
Fourniture et installation de caméra VPI	12		
Fourniture et installation de caméra de contexte	12		
Fourniture et installation de caméra multi capteurs	2		
Fourniture et installation des antennes	26		
Fourniture et installation de batteries	9		
Fourniture et installation du serveur	1		
Fourniture et installation des moniteurs 55 pouces	2		
Fourniture et installation du moniteur 24 pouces	1		
Fourniture et installation du poste de relecture	1		
Fourniture et installation du switch	1		
Fourniture et installation de la baie	1		
Fourniture et installation de l'onduleur	1		
Fourniture et installation	1		
Programmation du FH	1		
Total			

### ARTICLE. 2 – Prix

Les prix sont fermes

### ARTICLE 3 : Conditions de la consultation

#### 3.1 – Négociation

Aucune négociation n'est prévue

#### 3.2 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

#### 3.3 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante ou prestation supplémentaire autre que prévue par les documents du marché n'est autorisée.

#### 3.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### 3.5 actualisations des prix

Le prix ferme est actualisable si un délai supérieur à 90 jours s'écoule entre la date d'établissement du prix initial et la date de commencement d'exécution des prestations.

Cette actualisation est effectuée par application au prix du présent marché d'un coefficient d'actualisation ( $C_1$ ) donné par la formule :

$C_1 = \frac{I_m - 3}{I_0}$	dans laquelle :
	$I_0$ : index ingénierie (base 100 en janvier 2010) du mois $m_0$ (mois d'établissement du prix)
	$I_m - 3$ : index ingénierie du mois antérieur de trois mois au mois « m » contractuel de commencement des études.

Ce mois « m » est celui de l'accusé de réception par le titulaire de la notification de son marché.

## 2.5 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 (cinq) jours ouvrés avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Ce délai court à compter de l'envoi des modifications au candidat.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

### ARTICLE. 4 - Règlement des comptes du titulaire

## 2.6 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au titulaire du marché, seront payées dans un délai global de 60 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## CHAPITRE II– EXÉCUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE

### ARTICLE. 1 - durée

La date de commencement de la mission est fixée à la date d'accusé réception de la notification du marché. Les délais d'exécution pour la production des éléments de mission sont les suivants :

Choix de la solution et choix définitif du programme : 1mois  
Exécution des travaux : 1 mois  
Calendrier d'exécution : avant le 31 décembre 2021

L'achèvement de la mission fait l'objet d'une décision, établie sur demande du titulaire, par le maître d'ouvrage. Cette décision constate que le titulaire a rempli toutes ses obligations.

### ARTICLE. 10 - Résiliation du marché

La résiliation du contrat peut être prononcée dans les cas ci-après :

- Lorsque le titulaire n'a pas répondu à ses obligations, et après mise en demeure restée sans effet dans le délai d'un mois, le maître d'ouvrage peut résilier le contrat ;
- Le maître d'ouvrage peut décider de résilier le contrat avant la 1ère réunion, et fera part de sa décision au titulaire par courrier recommandé.

Dans tous les cas, il sera procédé à un constat contradictoire des prestations réalisées par le titulaire ; ce constat donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui sert de base à la liquidation des comptes. Le titulaire est rémunéré de la part de la mission accomplie.

A \_\_\_\_\_, le

Pour le titulaire,  
*(nom, cachet et signature)*

Accepté pour valoir marché et notifié le \_\_\_\_\_ à

Le maître d'ouvrage, maire de PERTHES

Fabrice LARCHE